

**ARRETE**  
**PORTANT ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE**  
**D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE**

**A Mlle TAILLOLE MARINE**  
**GRADE ADJOINT ADMINISTRATIF**

Le Maire de la Commune de Montbolo,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 88,

Vu le décret n° 2002-61 du 14 janvier 2002 modifié, relatif à l'indemnité d'administration et de technicité,

Vu l'arrêté du 14 janvier fixant les montants de référence annuels par catégories d'agents,

Vu la délibération du Conseil en date du 10 Mars 2022 instituant cette indemnité au profit des agents de la collectivité en application du principe de parité,

Vu le budget de la commune,

Vu la manière de servir de l'intéressée,

Considérant qu'il appartient au Maire de déterminer par arrêté, dans le cadre fixé par la délibération du Conseil le montant des attributions individuelles,

**ARRETE**

**Article 1** : Mlle TAILLOLE née le 02/10/1993 à PERPIGNAN, Adjoint administratif, percevra à compter du 15 Juin 2022 une indemnité d'administration et de technicité d'un montant annuel de 1807.96 euros.

Ce montant résulte de l'application, au montant de référence de la catégorie d'agents, d'un coefficient multiplicateur de 4

**Article 2** : Conformément aux dispositions du décret susvisé du 14 janvier 2002, cette somme sera versée mensuellement et indexée sur la valeur du point fonction publique.

**Article 3** : Monsieur le Maire et le Trésorier sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié à l'intéressé(e)

Ampliation adressée au :

- Président du Centre de Gestion,
- Comptable de la collectivité.

Fait à MONTBOLO, le 13 Juin 2022  
Le Maire, Mr COLAS Hervé

Le Maire,

• Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

• Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Notifié le .....

Signature de l'intéressé(e) :

